RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du Calvados Commune de 14700 SOULANGY

TEL: 02 31 90 19 09

E-Mail: mairiedesoulangy@orange.fr

Conseillers en exercice: 9 Conseillers présents : Conseillers votants: Date de convocation: 10/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 10/10/2023

# PROCES- VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures- trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe POUPARD, le Maire.

Présents: Valérie GRANGE, Karine CABRIMOL, Philippe POUPARD, Elisabeth GASNIER, Geneviève GUESDON, Sylvie CHARPENTIER, Gérard SAVONITTO

Pouvoirs: Monsieur Pascal FREMONT a donné pouvoir à Madame Elisabeth GASNIER Madame Sylvie CHARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Gérard SAVONITTO

Les élus physiquement présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

À 20 heures 30 Monsieur Philippe POUPARD, le Maire, ouvre la séance et désigne Madame Karine CABRIMOL secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Karine CABRIMOL

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2023. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Délibération pour un appel de fond par le SIVOM Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cet ajout à l'ordre du jour

#### Nouveau devis pour ossuaire

(Annule et remplace la délibération N° 2023-28 du 26 juin 2023)

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2023, vous avez approuvé le devis de 1641.86 € pour un ossuaire avec la trappe en inox. Or, cette somme représente le prix pour la trappe en inox seulement. Il faut ajouter 945.60 €TTC pour la pose d'un caveau d'une place. Donc, le total du coût est 2 587.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Décide d'opter pour l'entreprise LE ROY domiciliée au 16 rue ARISTIDE Briand -14700 Falaise pour la pose d'un caveau d'une place avec la trappe en inox au prix de 2 587.46 euros TTC.

### Devis du tracteur tondeuse

Nous souhaitons investir dans un tracteur tondeuse. Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Boulay Motoculture un devis qui s'élève à 4 166.67 € HT, soit 5 000 € TTC pour le tracteur et 2 000 € TTC pour le broyeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** le devis de l'entreprise Boulay Motoculture - Rue des Sentes, Z.A Expansia, 14700 FALAISE, qui s'élève à 4 166.67 € HT, soit 5 000 € TTC pour le tracteur et 2 000 € TTC pour le broyeur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour ces travaux.

### **Commissions municipales**

Afin de gérer au mieux les affaires communales, le Conseil Municipal décide de mettre en place des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de créer les commissions suivantes, Décide d'élire les représentants de chaque commission,

### Festivités:

Madame Valérie GRANGE

### Environnement, espaces verts, voirie, chemins communaux :

Messieurs Gérard SAVONITTO, Pascal FREMONT

### Action sociale:

Mesdames Sylvie CHARPENTIER, Karine CABRIMOL, Valérie GRANGE, Marie-Laure DE NEEF.

# Bâtiments communaux:

Messieurs Pascal FREMONT, Gérard SAVONITTO.

### Information et communication :

Mesdames Karine CABRIMOL, Marie-Laure DE NEEF.

### Appel d'offres :

Mesdames Sylvie CHARPENTIER, Marie-Laure DE NEEF.

### **Budget et Finances:**

Mesdames Geneviève GUESDON, Elisabeth GASNIER et Monsieur Philippe POUPARD

### Défense incendie :

Messieurs Pascal FREMONT, Gérard SAVONITTO et Madame Marie-Laure DE NEEF.

### Salle des fêtes :

Madame Elisabeth GASNIER

### Au Regroupement Pédagogique Intercommunal des 3 Tulipes :

Mesdames Sylvie CHARPENTIER, Valérie GRANGE

### Appel de fond pour le SIVOM des trois communes

La présidente du SIVOM Madame Elisabeth GASNIER a expliqué au Conseil Municipal le besoin de faire un appel de fond aux communes :

<u>Premièrement</u>: afin de payer les salaires et les charges au mois de décembre 2023 et il est nécessaire d'apporter au budget la somme de 6 776 euros.

<u>Deuxièmement</u>: Le transport le midi pour amener les enfants de l'école de Soulangy à la cantine de Saint-Pierre-Canivet n'est plus prise en charge par le Région et il est donc nécessaire de prévoir la somme de 3 785 euros pour les transports de septembre, octobre, novembre 2023. Cela représente donc un total de 10 561 euros réparti au nombre d'habitants par commune.

Afin de ne pas influencer la décision du Conseil Municipal, Madame Elisabeth GASNIER s'est retirée au moment du vote.

Aubigny: 3 192.13 euros Soulangy: 2 611.76 euros

Saint-Pierre-Canivet: 4 757.11 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte l'appel de fond avec le montant de 2 611.76 euros

#### Délibération pour l'adhésion ou non à l'association des Amis de la Gendarmerie

La cotisation minimum est de 100 euros afin de financer du matériel. Suite à une discussion, le Conseil Municipal préfère attendre et mûrir sa réflexion.

# Organisation l'après-midi Noel, la cérémonie du 11 novembre et faire les invitations

L'invitation du 11 novembre est validée et la distribution aura lieu le début novembre 2023. L'invitation pour l'après-midi du 16 décembre est en cours de préparation.

#### Informations diverses

#### <u>Problèmes électriques sur lampadaires à Saint Loup</u>

Monsieur le Maire signale des problèmes électriques sur les lampadaires à Saint Loup dont les armoires ont été trouvées ouvertes deux fois suite et dans le même quartier.

Les vols des poteaux électriques sont solutionnés suite au passage du SDEC qui a enquêté.

# Entretiens des talus

Affiché en Mairie, le

Suite à une remarque d'une administrée sur l'entretien des talus, Monsieur le Maire est allé sur place avec elle pour constater que talus entretenu par l'agent communal appartenait bien à la commune. Il a été décidé que la commune continuera d'entretenir comme avant. Merci aux habitants qui entretiennent eux -mêmes leur talus.

La société de COSOLUCE refuse notre résiliation, mais au vu des devis de Modularis, il était prévu de rester chez COSOLUCE comme prestataire du logiciel de la Mairie.

### Devis travaux route de Monsieur BLIN Jean-Claude

L'agent de la SAUR est venu sur place à la demande de Monsieu	r le Maire,	le problème	est en
cours d'étude. Des travaux sont en attente.			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.	
La secrétaire de séance	Le Maire,
Karine CABRIMOL	Philippe POUPARD